



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE MOBIL HOME

Réservation de séjour

Veillez nous faire parvenir la demande de location accompagnée de l'acompte correspondant, soit : 25% du montant du séjour augmenté de 30 € pour frais de dossier (frais de dossier offerts pour les séjours avant le 29/06 et après le 24/08).

L'encaissement de votre versement ne sera effectué que si nous avons la possibilité de répondre favorablement à votre demande.

Dans l'impossibilité de disposer d'une location correspondant aux dates mentionnées ou au type de location, nous vous proposerons d'autres dates de disponibilités ou un autre type de mobil home. S'ils ne correspondent pas, votre acompte ne sera pas encaissé.

Règlement du séjour

À réception de votre contrat de location et de votre acompte, nous vous enverrons une confirmation de location. Le montant total du séjour est payable 30 jours avant le début de la location.

Passé ce délai, à défaut du règlement, nous considérerions votre demande de réservation comme annulée avec application des conditions précisées dans "annulation de séjour".

La taxe de séjour est à régler en supplément (0,60 € par jour par personne à partir de 18 ans) et est détaillée sur votre devis.

Annulation de séjour / Départ anticipé

Nous vous conseillons de contracter une assurance annulation avec une société d'assurance dès que votre réservation est confirmée.

En cas d'annulation, il vous sera retenu :

- Les frais de dossier.
- Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.
- Le montant total du séjour si l'annulation intervient dans les 30 jours qui précèdent la date initialement prévue de votre arrivée.

Le courrier d'annulation doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de la Poste faisant foi.

En cas de départ anticipé, il ne sera fait aucun remboursement du montant de la location pour quelque cause que ce soit.

Caution

Une caution de 200 € sera versée par le locataire le jour même de son arrivée. Cette caution sera restituée à la fin du séjour, après déduction si nécessaire des frais de remise en état des lieux ou remplacement du matériel manquant ou détérioré.

La somme de 50 € sera retenue si le mobil-home n'a pas été correctement nettoyé avant le départ.

Le matériel d'équipement de chaque mobil-home fait l'objet d'un inventaire chiffré remis au client qui est tenu de le contrôler dès son arrivée et de signaler le jour même toutes anomalies constatées.

Nota : IMPORTANT

Les arrivées se font après 15h00 et les départs avant 10h00.

Entre le 06 juillet et le 24 août les locations se font uniquement à la semaine, du samedi au samedi.

Les mobil-homes sont loués pour les personnes nommément inscrites sur le contrat de location. Toute personne non inscrite au contrat de location ne sera pas autorisée à séjourner sans l'accord de la réception.

Assurance

Nos clients doivent être assurés. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries etc... et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client.

Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le Camping des Gorges.

Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS. Ce dispositif de médiation peut être joint :

- Par voie électronique : www.medicys.fr

ou

- Par voie postale : MEDICYS
Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice
73, Boulevard de Clichy
75009 - Paris